

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2401

5 septembre 2015

### SOMMAIRE

3B4Sports S.A. ....	115205	High Technology Service - Société Anonyme	115209
Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l. ....	115205	Iberica Real Estate S.à r.l. ....	115211
Aegis Investors S.A. ....	115206	Invista European RE Marseille PropCo S.à r.l.	115233
Agence Uelzecht S.A. ....	115206	Isis Immobilier ....	115237
Alceda Fund Management S.A. ....	115207	L.11 New Invest ....	115210
Alliance Automotive Participations S.A. ....	115209	Lady Holding S.A. ....	115203
Almacantar ....	115205	Laverna Invest S.A. ....	115237
Alma Capital Management S.A. ....	115202	Leni ....	115248
Andbank Luxembourg S.A. ....	115207	Loren Germany Investment S.à r.l. ....	115203
Antelope Holdco S.A. ....	115207	Magritt S.A. ....	115204
Arlon Investments S.à r.l. ....	115207	MAK Holding S.à r.l. ....	115204
Atlas Collection Company S.A. ....	115206	Mirabaud Opportunities SICAV-FIS ....	115204
attrax S.A. ....	115205	Mirago Enterprise Corporation ....	115204
August Management S.A. ....	115204	NCL Holding S.à r.l. ....	115230
Automotive S.A. ....	115208	Newcontainer No.40 (Luxembourg) Shipping	115209
Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l. ....	115208	S.à r.l. ....	115209
Basement Studio - Jaine Drake, S.e.n.c. ....	115225	Nexum Luxembourg S.A. ....	115248
Basement Studio - Jaine Drake, S.e.n.c. ....	115209	Opera Holding S.à r.l. ....	115202
BCW GP ....	115206	PM Lux S.A. ....	115240
Beau Rivage Real Property Holding S.A. ....	115208	PREMF Debt Management S.à r.l. ....	115248
Bruehl Leipzig Arcaden S.à r.l. ....	115226	SDS Holding S.A. SPF ....	115217
Caishenye ....	115237	SDS Holding S.A. SPF ....	115224
Calyx Immobilière S.A. ....	115210	Société Européenne de Banque ....	115202
Flint HoldCo ....	115202	Swiss Rock (Lux) Dachfonds Sicav ....	115203
Fresco Holdings S.à r.l. ....	115240	X-Nov IP S.à r.l. ....	115208
Fresco International S.à r.l. ....	115243	Zwickau Arcaden Luxco ....	115234
Global-Pack S.à r.l. ....	115203		
Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l. ....	115248		

**Opera Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 156.787.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119523/11.

(150127906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

---

**Flint HoldCo, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 512.400,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.131.

L'assemblée générale ordinaire des associés, tenue en date du 14 juillet 2015, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Alexis de Montpellier d'Annevoie, né à Namur (Belgique), le 22 mars 1979, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121123/13.

(150130591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Alma Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.170.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique*

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 14 juillet 2015, il a été décidé de nommer la société PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176.448, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période venant à expiration à l'issue des résolutions de l'actionnaire unique approuvant les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120824/14.

(150130427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Société Européenne de Banque, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra au siège de la société, 19-21, Boulevard du Prince Henri à Luxembourg, le lundi 5 octobre 2015 à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la société en " INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG " avec modification conséquente de l'article 1er des statuts.
2. Divers.

Les actionnaires ne pouvant prendre part personnellement à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent s'y faire représenter par procuration.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015148764/755/16.

---

**Loren Germany Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.987.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119389/9.

(150128854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

**Lady Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 89.046.

Le Bilan au 31.12.2014 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119400/9.

(150128277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

**Global-Pack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.659.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119246/10.

(150128915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

**Swiss Rock (Lux) Dachfonds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 137.055.

Im Einklang mit Artikel 22 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) Swiss Rock (Lux) Dachfonds Sicav ("Gesellschaft") findet die

**JÄHRLICHE ORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG**

der Aktionäre am 23. September 2015 um 12.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 9A, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Luxemburg, statt.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Juli 2014 bis zum 30. Juni 2015.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2016.
6. Ernennung des Abschlussprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2016.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberaktien vorgelegt werden oder die Aktien bis spätestens zum 18. September 2015 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Aktien genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im September 2015

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2015148765/2501/26.

**MAK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 185.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015119454/9.  
(150127846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

---

**Mirabaud Opportunities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.969.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015119445/10.  
(150127980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

---

**Mirago Enterprise Corporation, Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 176.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015119446/10.  
(150128932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

---

**Magritt S.A., Société Anonyme Soparfi.**Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 132.563.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGRITT S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015120465/12.  
(150129318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

---

**August Management S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 156.979.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 2 juillet 2015 à 14 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de KPMG AUDIT S.à r.l. avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, au poste de réviseurs d'entreprises agréée. Leur mandat arrivera à échéance à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2015.

Pour extrait  
FIDUPAR

Référence de publication: 2015120797/13.  
(150130196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**3B4Sports S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 164.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015120761/9.  
(150129452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

**attrax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Die Berufsanschrift von Herrn Herr Giovanni Gay, Herrn Rainer Kobusch und Herrn Klaus Riester hat sich mit Datum 17. Februar 2015 geändert. Sie lautet nunmehr Weißfrauenstraße 7, D-60311 Frankfurt am Main, Deutschland.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxemburg, den 17. Juli 2015. Petra Hauer / Christine Born.  
Référence de publication: 2015120769/11.  
(150130425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

**Almacantar, Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 149.157.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg en date du 13 mai 2015 à 12 heures (HNEC)*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de la société ERNST & YOUNG, société anonyme ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771, en qualité de reviseur d'entreprises agréée de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2016 ou jusqu'à ce que son successeur soit nommé.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015120825/14.  
(150130873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

**Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 148.035.

EXTRAIT

Suite à la liquidation en date du 30 juin 2015 des sociétés CARL ADVENT MANAGEMENTBETEILIGUNGS GMBH & CO. KG et CARL ADVENT ZWEITE MANAGEMENTBETEILIGUNGS GMBH & CO KG, toutes leurs parts sociales sont transféré à Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l., comme suit:

- CARL ADVENT MANAGEMENTBETEILIGUNGS GMBH & CO. KG, transfère 30,000 Parts Sociales de Catégorie A; et
- CARL ADVENT ZWEITE MANAGEMENTBETEILIGUNGS GMBH & CO KG transfère 20,000 Parts Sociales de Catégorie A.

Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l., devient associé unique de la Société avec:

- 1,030,000 Parts Sociales de Catégorie A; et
- 1 Part Sociale de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120777/20.

(150130300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

**Atlas Collection Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 171.845.

Les statuts coordonnés au 10 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 20 juillet 2015.  
Référence de publication: 2015120796/10.  
(150130223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**BCW GP, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 172.038.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 1<sup>er</sup> juillet 2015 que le siège social de la société est transféré du 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg au 5, rue Heienhaff, 2<sup>ème</sup> étage (Wing E - Suite 2<sup>E</sup>), L-1736 Senningerberg, avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 16 juillet 2015.  
Référence de publication: 2015120883/13.  
(150130245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Agence Uelzecht S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 5, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 87.635.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société AGENCE UELZECHT S.A. en date du 30 septembre 2014 que:  
- L'assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.  
Luxembourg, le 30 septembre 2014.  
Pour extrait conforme  
Pour mandat  
Référence de publication: 2015120819/15.  
(150130522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Aegis Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 72.413.

## EXTRAIT

Le Conseil d'administration a pris acte, le 8 juillet 2015, de la démission en date du 7 juillet 2015, avec effet immédiat, de l'administrateur Monsieur Jean Hoffmann et a coopté comme nouvel administrateur en son remplacement, avec effet au 7 juillet 2015:  
- Monsieur Michaël Zianveni, né le 4 mars 1974 à Villepinte (France) et résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.  
Monsieur Michaël Zianveni terminera le mandat de son prédécesseur, à charge pour la prochaine assemblée générale des actionnaires de procéder à son élection définitive et de confirmer son pouvoir de signature.  
Pour extrait conforme  
Référence de publication: 2015120813/16.  
(150130765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Alceda Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 123.356.

Wir teilen mit, dass Herr Heinrich Echter mit Ablauf des 30. Juni 2015 als Mitglied des Verwaltungsrats zurückgetreten ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120779/10.

(150130769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

**Andbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.131.

Le Conseil d'Administration a acte, en date du 14 juillet 2015, la démission de M. Ricard Tubau en tant que Administrateur. Sa démission a pris effet le 8 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120787/11.

(150131128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

**Arlon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 600.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bibourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.978.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 22 mai 2015*

En date du 22 mai 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 27 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Arlon Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015120794/16.

(150130222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

**Antelope Holdco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.548.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique de la Société en date du 15 juillet 2015 ce qui suit:

- L'annulation de la nomination de Deloitte Audit comme Commissaire aux comptes survenue le 21 janvier 2015 et considérée n'avoir jamais produit aucun effet.

- La nomination de PricewaterhouseCoopers (PwC), Société coopérative, ayant son siège social au: 2 rue Gerhard Mercator. L - 2182 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 21 janvier 2015 jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120790/17.

(150130489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

**X-Nov IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 171.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120753/9.

(150129506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

---

**Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.200.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 173.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120801/10.

(150130830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Automotive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 108.235.

**EXTRAIT**

Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, vous prie de bien vouloir prendre note de sa démission des fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de la société sous rubrique, avec effet au 16 avril 2015, par le biais d'une lettre adressée aux actionnaires à cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Laurent TEITGEN.

Référence de publication: 2015120849/14.

(150130364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Beau Rivage Real Property Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 179.125.

*Extrait de la décision de l'assemblée générale*

En date du 25 juin 2015, l'assemblée générale

A reconduit le mandat de l'administrateur Peter Bun demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016.

A reconduit le mandat de l'administrateur Etienne Mouthon demeurant professionnellement au 1, place Saint Gervais, 1201 Genève, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016.

A pris note de la démission de l'administrateur Franz Bondy demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg, prenant effet à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue en 2015.

A nommé Mme Marta Lavaroni, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg, en tant qu'administratrice de la société jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

A reconduit le mandat de la société Isostress S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la société, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 20/07/2015.

Référence de publication: 2015120861/21.

(150130911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---



**Newcontainer No.40 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 149.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119489/10.

(150128538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

---

**High Technology Service - Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 57.400.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015119277/12.

(150127904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

---

**Basement Studio - Jaine Drake, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-7473 Schoenfels, 4, Kremesch Oicht.  
R.C.S. Luxembourg B 198.520.

Par décision prise à l'unanimité en date du 12 juillet 2015, les Associés ont nommé en tant que premiers gérants de la société les personnes suivantes:

M. DRAKE Martin James, demeurant 4, Kremesch Oicht, L-7473 Schoenfels;

et

Mme. DRAKE (née BURLEY) Jaine Anne-Marie, demeurant 4, Kremesch Oicht, L-7473 Schoenfels.

Leurs mandats sont consentis pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schoenfels, le 15.07.2015.

Référence de publication: 2015119912/15.

(150130101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

---

**Alliance Automotive Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 182.150.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 juillet 2015*

En date du 16 juillet 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Deloitte Audit de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Claire Gerault, née le 29 mai 1981 à Saint-André Les Vergers, France, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée de 5 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Alliance Automotive Participations S.A.

Signature

Référence de publication: 2015120783/17.

(150130232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**L.11 New Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 122.222.

**Calyx Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 79.877.

L'an deux mille quinze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

La société anonyme L.01 LAURUS ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 92159, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 20 février 2003, publié au Mémorial C numéro 432 du 19 avril 2003 dûment représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement au 7, rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant décrit, est associé unique (ci-après «l'Associé Unique»), propriétaire de toutes les parts (100%) représentant le capital social la société L.11 New Invest, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B122222 (ci-après la «Société Absorbante») et exerçant à ce titre les prérogatives dévolues à son assemblée générale extraordinaire des associés.

Considérant que l'Associé Unique peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont il a été préalablement informé, celui-ci requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour et toute information pertinente qui lui a été transmise en avance.

*Deuxième résolution*

Par décisions du 6 juillet 2015, les organes de direction des L.11 New Invest, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B122222, (ci-après la «Société Absorbante»), et CALYX IMMOBILIERE S.A., société anonyme, avec siège social à L3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B79877 (ci-après la «Société Absorbée») ont décidé de fusionner par absorption de CALYX IMMOBILIERE S.A. par L.11 New Invest, la première étant détenue à 100% par la dernière.

Cette fusion simplifiée est réalisée en application des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le projet commun de fusion a été publié au journal officiel du Grand-Duché du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1698 du 10 juillet 2015.

Aucun rapport de réviseur d'entreprise n'est requis.

La Société Absorbante en qualité d'actionnaire unique, propriétaire des dix mille (10.000) actions de la Société Absorbée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant à ce titre les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire de ses associés.

Par assemblée générale tenue également en date de ce jour par devant le notaire instrumentaire, acte notarié en voie de formalisation, la société absorbée, CALYX IMMOBILIERE S.A., société anonyme, avec siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B79877 a décidé d'approuver le prédit projet de fusion.

L'Associé Unique constate le respect et de l'accomplissement de toutes les conditions prévues par les articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le projet de fusion tel que publié journal officiel du Grand-Duché du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1698 du 10 juillet 2015, de sorte que ledit projet a été approuvé à l'unanimité par les assemblées générales des deux sociétés, absorbante et absorbée.

*Déclaration du notaire*

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 277 et 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société pré-désignée et du projet de fusion.

La fusion est donc réalisée aujourd'hui, ce qui, en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- b) la Société Absorbée cesse d'exister;
- c) l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

*Constat*

Les statuts de la Société Absorbante ne sont pas modifiés par la fusion ainsi intervenue.

*Mandat spécial*

Mandat spécial est donné au(x) représentant(s) de la Société Absorbante et au notaire instrumentaire de procéder sans autre procédure ou acte particulier à la radiation de la Société Absorbée CALYX IMMOBILIERE S.A., auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg à la date de l'effet définitif de la fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Wickrange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rollinger, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 août 2015. Relation: EAC/2015/19676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015146048/80.

(150159747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

**Iberica Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.368.493,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 198.907.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of August.

Before Us, Me Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Smotritch S.à r.l. - Société de gestion de patrimoine familial, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered seat at 3A, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 191.487,

hereby represented by Mr. Eric OSCH, manager, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

being hereafter referred to as "Smotritch" or the "Sole Member",

I. Smotritch is the existing sole member of Iberica Real Estate S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered seat at 3A, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 198.907 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary, on 23 July 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations.

II. The agenda of the general meeting is the following (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 4,355,993 (four million three hundred fifty-five thousand nine hundred ninety-three Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units of class A, with a par value of EUR 1.-(one Euro) each, to an amount of EUR 4,368,493 (four million three hundred sixty-eight thousand four

hundred ninety-three Euros) by the issue of 4,205,988 (four million two hundred five thousand nine hundred eighty-eight) corporate units of class A (the “New Class A Units”), with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, 150,000 (one hundred fifty thousand) corporate units of class B (the “New Class B Units”) with a par value of EUR 1.- (one Euro) each and 5 (five) corporate units of class C (the “New Class C Units”, and together with the New Class A Units and the New Class B Units, the “New Units”) with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, having the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company (the “Articles”), in consideration for

(i) a contribution in kind consisting in a receivable amounting to EUR 4,205,988 (four million two hundred five thousand nine hundred eighty-eight Euros) (the “First Receivable”) being a portion of a receivable amounting in aggregate to EUR 4,218,488,

(ii) a contribution in kind consisting in a receivable amounting to EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euros) (the “Second Receivable”) and

(iii) a contribution in cash (the “Contribution in Cash” and together with the First Receivable and the Second Receivable, the “Contributions”) amounting to EUR 5 (five Euros) (the “Capital Increase”);

2. Approval of the subscription and payment of the New Units to be issued by the Company;

3. Subsequent amendment of article 6 of the Articles;

4. Subsequent amendment of article 7 of the Articles;

5. Appointment of a new manager;

6. Decision to authorize any manager of the Company (including the new manager appointed hereby), acting individually, in the name and on behalf of the Company (i) to amend, sign and execute the member(s) register of the Company to reflect the above mentioned Capital Increase, and more generally (ii) to carry out any necessary or useful actions in relation to the resolutions to be taken on the basis of the Agenda; and

7. Miscellaneous.

After due consideration, the Sole Member adopted the following two resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolved to execute the Capital Increase by the issue of the New Units in consideration of the Contributions.

*Second resolution*

The Sole Member resolved to approve and record the following subscriptions and payment of the New Units as set out below.

*Subscription and payment of the new units*

(i) The Sole Member, prenamed, declared:

- to subscribe to the 4,205,988 (four million two hundred five thousand nine hundred eighty-eight New Class A Units newly issued, with a par value of EUR 1.- (one Euro);

- to make payment of these Class A Units newly issued by contributing the First Receivable (the “First Contribution in Kind”);

Thereupon intervened and assisted to the present meeting:

1. Penstreet Inc., a corporation, incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at Edificio AFRA, Ave Samuel Luis y Calle 54, Ciudad de Panama, Apartado Postal 0816-06904, Republica de Panama and registered with the “Registro Publico de Panama” (Public Registry of Panama) under number 294799/2015, hereby represented by Mr. Eric OSCH, director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 3 August 2015, being hereafter referred to as “Penstreet Inc.”,

2. Lasanne Inc., a corporation, incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at Edificio AFRA, Ave Samuel Luis y Calle 54, Ciudad de Panama, Apartado Postal 0816-06904, Republica de Panama and registered with the “Registro Publico de Panama” (Public Registry of Panama) under number 294784/2015, hereby represented by Mr. Eric OSCH, director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 3 August 2015, being hereafter referred to as “Lasanne Inc.”.

Which powers of attorney, after being signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) Penstreet Inc., prenamed, declared:

- to subscribe to the 150,000 (one hundred fifty thousand) New Class B Units newly issued, with a par value of EUR 1.- (one Euro);

- to make payment of these Class B Units newly issued by contributing the Second Receivable (the “Second Contribution in Kind”); and

(iii) Lasanne Inc., prenamed, declared:

- to subscribe to the 5 (five) New Class C Units newly issued, with a par value of EUR 1.- (one Euro);

- to make payment of these Class C Units newly issued by a contribution in cash amounting to EUR 5 (five Euros).

*Evidence of the first contribution in kind existence*

Proof of the ownership and of the value of the First Receivable has been given to the undersigned notary who has been submitted with:

(i) a copy of a recent interim balance sheet of the Company dated 11 August 2015;

(ii) a copy of the valuation report issued by the board of managers of the Company on 21 August 2015 proceeding to the valuation of the First Receivable which conclusions are as follows:

“Based on the Contribution Support Documents and given the markets conditions and other circumstances prevailing as at the date of this Report, the value of the First Receivable may reasonably be set at EUR 4,205,988 (four million two hundred five thousand nine hundred eighty-eight Euros)”.

*Evidence of the second contribution in kind existence*

Proof of the ownership and of the value of the Second Receivable has been given to the undersigned notary who has been submitted with:

(i) a copy of a recent interim balance sheet of the Company dated 11 August 2015;

(ii) a copy of the valuation report issued by the board of managers of the Company on 21 August 2015 proceeding to the valuation of the First Receivable which conclusions are as follows:

“Based on the Contribution Support Documents and given the markets conditions and other circumstances prevailing as at the date of this Report, the value of the Second Receivable may reasonably be set at EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euros)”.

*Evidence of the contribution in cash existence*

Evidence of the above cash payment made on behalf of Lasanne Inc. has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate issued on 21 August 2015, and the undersigned notary formally acknowledged the availability of the aggregate amount of EUR 5 (five Euros) to the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolutions and declarations, Lasanne Inc. and Pennstreet Inc., the new subscribers, together with the Sole Member are hereafter referred to as the “Members”.

The Members resolved to amend article 6 of the Articles, which shall therefore have the following wording:

“ **Art. 6. Corporate Capital.** The issued corporate capital of the Company is set at four million three hundred sixty-eight thousand four hundred ninety-three (EUR 4,368,493), divided into four million two hundred eighteen thousand four hundred eighty-eight (4,218.488) corporate units of class A (the “Class A Units”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, one hundred fifty thousand (150,000) corporate units of class B (the “Class B Units”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and five (5) corporate units of class C (the “Class C Units”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions and declarations, the Members resolved to amend article 7 of the Articles, which shall therefore have the following wording:

“ **Art. 7. Amendment of the corporate capital.** The corporate capital may at any time be amended by a decision of the sole member or by a resolution of the general meeting of members, as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own corporate units.”.

*Fifth resolution*

The Members resolved to set at three (3) the number of managers.

The Members resolved to appoint the following manager for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 14 of the Articles:

- Gustavo Enrique Garrido, born on 27 October 1967, in Buenos Aires (Argentina), residing at Galileo 2455, PB, Buenos Aires, Argentina, (1425).

*Sixth resolution*

The Members resolved to authorize any manager of the Company (including the new manager elected hereby), acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to:

- i. sign and execute the member(s) register of the Company to reflect the above mentioned Capital Increase;
- ii. carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.  
After reading the present deed to the appearing parties, they signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un août,

Pardevant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Smotritch S.à r.l. - Société de gestion de patrimoine familial, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3A, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191.487,

ici représentée par Monsieur Eric OSCH, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

ci-après dénommée «Smotritch» ou «l'Associée Unique»,

I. Smotritch est l'associée unique de Iberica Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3A, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.907 (la «Société»). La Société a été constitué en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 juillet 2015, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations.

II. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant («l'Ordre du Jour»):

*Ordre du jour*

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.355.993 EUR (quatre millions trois cent cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-treize) Euros afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, à un montant de 4.368.493 EUR (quatre millions trois cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-treize Euros) par l'émission de 4.205.988 (quatre millions deux cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-huit) parts sociales de classe A (les «Nouvelles Parts de Classe A») ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales de classe B (les «Nouvelles Parts de Classe B») ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et 5 (cinq) parts sociales de classe C (les «Nouvelles Parts de Classe C»), et ensemble avec les Nouvelles Parts de Classe A et les Nouvelles Parts de Classe C, les «Nouvelles Parts») ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, ayant les droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société (les «Statuts»), en contrepartie

(i) d'un apport en nature composé d'un droit à recevoir d'un montant de 4.205.988 EUR (quatre millions deux cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-huit Euros) (le «Premier Droit A Recevoir»), représentant une portion d'un droit à recevoir d'un montant total de 4.218.488 EUR (quatre millions deux cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-huit Euros),

(ii) d'un apport en nature composé d'un droit à recevoir d'un montant de 150.000 EUR (cent cinquante mille Euros) (le «Second Droit A Recevoir») et

(iii) d'un apport en numéraire («l'Apport en Numéraire», ensemble avec le Premier Apport en Nature et le Second Apport en Nature, les «Apports») d'un montant de 5 EUR (cinq Euros) («l'Augmentation de Capital»);

2. Approbation de la souscription et du paiement des Nouvelles Parts à émettre par la Société;

3. Amendement subséquent du premier paragraphe de l'article 6 des Statuts;

4. Amendement subséquent de l'article 7 des Statuts;

5. Nomination d'un nouveau gérant;

6. Décision d'autoriser tout gérant de la Société (y inclus le nouveau gérant nommé par les présentes), agissant individuellement, au nom et pour le compte de la Société (i) de modifier, signer et exécuter le registre des associés de la Société aux fins de refléter la prédite Augmentation de Capital, et plus généralement (ii) d'accomplir tout ce qui est utile ou nécessaire pour les besoins des résolutions devant être prises sur la base du présent Ordre du Jour; et

7. Divers.

Après due considération, l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique a décidé de réaliser l'Augmentation de Capital par émission des Nouvelles Parts en contrepartie des Apports.

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique a décidé d'approuver et d'enregistrer la souscription et le paiement des Nouvelles Parts comme suit:

*Souscription et paiement des nouvelles parts*

(i) L'Associée Unique, prénommée, a déclaré:

- souscrire aux 4.205.988 (quatre millions deux cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-huit) Nouvelles Parts de Classe A nouvellement émises, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
- effectuer le paiement de ces Nouvelles Parts de Classe A nouvellement émises par un apport en nature du Premier Droit A Recevoir (le «Premier Apport en Nature»).

Sur ce sont intervenues à la présente et assistent désormais à la présente assemblée:

1. Penstreet Inc., une société constituée et existant sous les lois du Panama, ayant son siège social au Edificio AFRA, Ave Samuel Luis y Calle 54, Ciudad de Panama, Apartado Postal 0816-06904, Republica de Panama et enregistrée au "Registro Publico de Panama" (Registre Public de Panama) sous le numéro 294799/2015, ici représentée par Monsieur Eric OSCH, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 août 2015, ci-après dénommée «Penstreet Inc.»,

2. Lasanne Inc., une société constituée et existant sous les lois du Panama, ayant son siège social au Edificio AFRA, Ave Samuel Luis y Calle 54, Ciudad de Panama, Apartado Postal 0816-06904, Republica de Panama et enregistrée au "Registro Publico de Panama" (Registre Public de Panama) sous le numéro 294784/2015,

ici représentée par Monsieur Eric OSCH, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 août 2015,

ci-après dénommée «Lasanne Inc.».

Lesquelles procurations, paraphées "ne varietur" par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

(ii) Penstreet Inc., prénommée, a déclaré:

- souscrire aux 150.000 (cent cinquante mille) Nouvelles Parts de Classe B nouvellement émises, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
- effectuer le paiement de ces Nouvelles Parts de Classe B nouvellement émises par un apport en nature du Second Droit A Recevoir (le «Second Apport en Nature»).

(iii) Lasanne Inc., prénommée, a déclaré:

- souscrire aux 5 (cinq) Nouvelles Parts de Classe C nouvellement émises, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
- effectuer le paiement de ces Nouvelles Parts de Classe C nouvellement émises par un apport en numéraire d'un montant de 5 EUR (cinq Euros).

*Preuve de l'existence du premier apport en nature*

La preuve de la propriété et de la valeur du Premier Droit A Recevoir a été donnée au notaire soussigné à qui les documents suivants ont été remis:

(i) la copie de comptes intermédiaires récents de la Société datés du 11 août 2015;

(ii) une copie du rapport d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société en date du 21 août 2015 procédant à l'évaluation du Premier Droit A Recevoir dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des Documents Supports de l'Apport et étant donné les conditions de marché et autres circonstances prévalant à la date du présent Rapport, la valeur du Premier Droit A Recevoir peut raisonnablement être fixée à 4.205.988 EUR (quatre millions deux cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-huit Euros)».

*Preuve de l'existence du second apport en nature*

La preuve de la propriété et de la valeur du Second Droit A Recevoir a été donnée au notaire soussigné à qui les documents suivants ont été remis:

(i) la copie de comptes intermédiaires récents de la Société datés du 11 août 2015;

(ii) une copie du rapport d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société en date du 21 août 2015 procédant à l'évaluation du Second Droit A Recevoir dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des Documents Supports de l'Apport et étant donné les conditions de marché et autres circonstances prévalant à la date du présent Rapport, la valeur du Second Droit A Recevoir peut raisonnablement être fixée à 150.000 EUR (cent cinquante mille Euros)».

*Preuve de l'existence de l'apport en numéraire*

La preuve du paiement en numéraire fait au profit de Lasanne Inc. a été fournie au notaire instrumentant par le biais d'un certificat de blocage émis en date du 21 août 2015 et le notaire instrumentant reconnaît que le montant de 5 EUR (cinq Euros) est à la libre disposition de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence des précédentes résolutions et déclarations, Penstreet Inc. et Lasanne Inc., les nouveaux souscripteurs, ensemble avec l'Associé Unique sont ci-après désignés les «Associés».

Les Associés ont décidé de modifier l'article 6 des Statuts, qui doit se lire comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions trois cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-treize Euros (4.368.493 EUR), divisé en quatre millions deux cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-huit (4.218.488) parts sociales de classe A (les «Parts de Classe A») d'une valeur nominale d'un Euro (1.-EUR) chacune, cent cinquante mille (150.000) parts sociales de classe B (les «Parts de Classe B») d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune et cinq (5) parts sociales de classe C (les «Parts de Classe C») d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune.»

*Quatrième résolution*

En conséquence des précédentes résolutions et déclarations, les Associés ont décidé de modifier l'article 7 des Statuts, qui doit se lire comme suit:

« **Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.»

*Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants.

Les Associés ont décidé de nommer le gérant suivant pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 14 des Statuts:

Gustavo Enrique Garrido, né le 27 octobre 1967, à Buenos Aires (Argentine), résidant à Galileo 2455, PB, Buenos Aires, Argentina (1425).

*Sixième résolution*

Les Associés ont décidé d'autoriser tout gérant de la Société (y inclus le nouveau gérant nommé par les présentes), agissant individuellement, au nom et pour le compte de la Société:

i. de modifier, signer et exécuter le registre des associés de la Société aux fins de refléter la prédite Augmentation de Capital, et plus généralement ii. d'accomplir tout ce qui est utile ou nécessaire pour les besoins des résolutions devant être prises sur la base du présent Agenda.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire des comparants, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: Eric OSCH, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 août 2015. Relation: EAC/2015/19706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015146577/287.

(150160475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.



**SDS Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 198.512.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the third of July.

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company DEELAKE HOLDING S.A., a company incorporated under the laws of Panama, having its registered office at 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, Humboldt Tower.2<sup>nd</sup> Floor, Panama, Republic of Panama registered with the Panama Register of Trade and Companies under number 155591800 (the Sole Shareholder);

Hereby represented by Mr Romain ZIMMER, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing, represented as stated, has requested the undersigned notary to state as follows the incorporation of a Société de gestion de Patrimoine Familial under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial (the "SPF Law") as well as by the following articles of incorporation:

“ **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a Société de gestion de Patrimoine Familial under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial (the "SPF Law") as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The company shall assume the name of " SDS Holding S.A. SPF ".

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

The object of the company is also to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, provided not to interfere in the management of these companies.

It can also borrow or lend without remuneration, advances and guarantees to companies in which it has a direct participation, it can also borrow or lend otherwise in order to finance its object.

In addition, the Company may issue and underwrite bonds which may be convertible, all with respect of the Law.

**Art. 5.** The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1.000) shares with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

The Board of Directors is authorized, in one or several times, in one or several tranches, to increase the share capital in order to raise its initial amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) to EUR 5,000,000.00 (five million euro) by creation and issue of shares of a nominal value of thirty-one Euro (31.- EUR) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, against payment in cash or in kind.

During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Board of Directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

### **Management - Supervision**

**Art. 6.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, visioconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.** The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

### **General meeting**

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, videoconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held on the first Monday of June of each year, at 2.00 p.m. at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

### **General dispositions**

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial. “

### *General provision*

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December of the current year.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, the appearing party DEELAKE HOLDING S.A., represented by Mr Romain ZIMMER, all specified, declares to subscribe for thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1.000) shares with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty-one thousand euro (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1.400.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The Sole Shareholder resolves to appoint as Directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2020:

a. Mr Romain ZIMMER, chartered accountant born on 14<sup>th</sup> March 1959 in Pétange, with professional address in 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

b. M. Sergii FROLOV, born 14.12.1985 in Alexandria (Ukraine). Residing in Apt.126, Lenina street,101, Alexandria, Ukraine, 28000

c. M. Oleksii GAVRILOV, born 26.06.1971 in UZHGOROD (Ukraine) Residing in Apt. 67, Ozerna street, 7, Kiev, Ukraine, 03110.

The company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors.

2. The Sole Shareholder resolves to appoint as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2020:

The company KOBU S.à r.l., RCSL B84077, established at 6-12, rue du Fort Wallis in L-2714 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

La société DEELAKE HOLDING S.A., une société constituée sous la loi du Panama, établie et ayant son siège social à 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, Humboldt Tower, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, Republic of Panama, immatriculée au registre des sociétés du Panama sous le numéro 155591800 (l'Associé Unique),

ici représenté par M. Romain ZIMMER, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement

La comparante, représentée comme ci-avant repris, a prié le notaire instrumentant d'acter la constitution et les statuts d'une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les statuts suivants:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de «SDS Holding S.A. SPF».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut emprunter ou accorder des prêts sans rémunération, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe; elle peut aussi s'endetter ou accorder des prêts autrement pour financer son activité sociale

En outre, la société peut émettre et souscrire des emprunts obligataires qui pourront être convertibles, le tout dans les limites de la Loi.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, en une tranche ou par tranches successives, le capital social initial de trente et un mille euros (31.000,-EUR) jusqu'au montant de EUR 5.000.000,00 (cinq millions d'euro) par la création et l'émission d'actions d'une d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions et à conférer des options de souscription d'actions, aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs des actions pourra être exercé.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

#### *Disposition générale*

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre de l'année en cours.

#### *Souscription et libération*

Sur ces faits, la partie comparante DEELAKE HOLDING S.A., ici représenté par M. Romain ZIMMER, tous préqualifiés a déclaré souscrire les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.400,-.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé Unique décide de nommer comme Administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2020:

a) M. Romain ZIMMER, comptable agréé, né le 14 mars 1959 à Pétange, avec adresse professionnelle à 6-12, rue du Fort Wallis à L- 2714 Luxembourg.

b) Monsieur Frolov Sergii, directeur, né le 14 décembre 1985 à Alexandria (Ukraine) demeurant au Apt.126, Lenina street,101, Alexandria, Ukraine 28000

c) Monsieur Alexei Gavrilov, directeur, né le 26.06.1971 à UZHGOROD (Ukraine) demeurant au Apt. 6, Ozerna street, 7, Kiev, Ukraine, 03110.

La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

2. L'Associé Unique décide de nommer comme commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2020:

La société KOBU S.à r.l., RCSL B84077, établi au 6-12, rue du Fort Wallis à L- 2714 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à l'année et au jour écrits en tête du présent acte.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romain Zimmer, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* Santioni.

*Le Receveur ff. (signé):* Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 juillet 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015120644/416.

(150129883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

**SDS Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 198.512.

—  
EXTRAIT

Il résulte que suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 03 juillet 2015, que le siège social de la société est fixé au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 juillet 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015120645/13.

(150129883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.



**Basement Studio - Jaine Drake, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-7473 Schoenfels, 4, Kremesch Oicht.

R.C.S. Luxembourg B 198.520.

—  
STATUTS

Entre les soussignés

1. Monsieur Martin James DRAKE, géophysicien et administrateur de sociétés, demeurant à L-7473 SCHOENFELS, Kremesch Oicht 4

2. Madame Jaine Anne-Marie DRAKE (née BURLEY), sans profession, demeurant à L-7473 SCHOENFELS, Kremesch Oicht 4

il a été constitué en date du 12 juillet 2015 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «Basement Studio - Jaine Drake, S.e.n.c.»

**Art. 3.** La société a pour objet la vente de matériaux et articles pour travaux créatifs et artistiques et, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à L-7473 SCHOENFELS. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 15.000 Euros (quinze mille euros) représenté par 500 (cinq-cents) parts sociales de 30 Euros (trente euros) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Martin Drake, préqualifié, 250 parts . . . . .	7.500 Euros
2) Madame Jaine Drake, préqualifiée, 250 parts . . . . .	<u>7.500 Euros</u>
Total: 500 parts . . . . .	15.000 Euros

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

**Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 9.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un administrateur, sont prises à la majorité simple.

**Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre 2015.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

### Disposition Générale

**Art 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Evaluation des Frais

**Art. 13.** Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 500 (cinq cent) Euros.

Fait à L-7473 SCHOENFELS, en deux exemplaires, le 12 juillet 2015.

Martin James DRAKE /  
Jaïne Anne-Marie DRAKE (née BURLEY).

Référence de publication: 2015119911/63.

(150130101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

### **Bruehl Leipzig Arcaden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.025,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.146.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-eighth day of August, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of Bruehl Leipzig Arcaden S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of EUR 13,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131146 (the Acquiring Company).

The Acquiring Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 August 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, n°2534 of 8 November 2007. The articles of association of the Acquiring Company have not been amended since its incorporation.

#### THERE APPEARED:

Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131429 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Allen & Overy S.C.S., itself represented by Maître Laurent Goyer, avocat, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

(A) all of the 520 (five hundred twenty) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and representing the entirety of the share capital of the Acquiring Company of EUR 13,000 (thirteen thousand Euro) are duly represented, so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items contained in paragraph (G) below;

(B) the Acquiring Company and Zwickau Arcaden Luxco, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of EUR 13,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109926, (the Acquired Company, and together with the Acquiring Company, the Merging Companies), are affiliated companies, the Sole Shareholder being the sole shareholder of the Acquired Company;

(C) the board of managers of the Acquiring Company and the board of managers of the Acquired Company approved draft terms of merger dated 22 July 2015 (the Merger Plan) pursuant to section XIV, sub-section 1 of the Luxembourg act dated 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act);

(D) the Merger Plan was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - number 1870 of 27 July 2015 in accordance with article 262 of the Companies Act, evidence of which having been given to the undersigned notary;

(E) the Sole Shareholder has resolved and agreed that (i) the reports of the board of managers of the Merging Companies, as referred to in article 265 (1) of the Companies Act, (ii) the examination of the Merger Plan by independent experts and reports from independent experts as referred to in article 266 of the Companies Act, (iii) the interim accounts of the Merging Companies as referred to in article 267 (1) of the Companies Act and (iv) the information to be given on any material change which may have occurred between the date of execution of the Merger Plan and the date of the approval of the Merger as referred to in 265 (2) of the Companies Act, will not be applicable to this Merger, pursuant to letters issued by the Sole Shareholder; and

(F) in accordance with article 267 of the Companies Act, (i) the Merger Plan and (ii) the annual accounts, including the management reports (as the case may be), of each of the Merging Companies for the financial years ended on 31 December 2012, 31 December 2013 and 31 December 2014 have been made available for inspection by the sole shareholder of each of the Merging Companies (and with the possibility to receive a copy free of charge) at the registered office of each of the Merging Companies at least one (1) month before the adoption of resolutions by the Sole Shareholder approving the Merger of the Merging Companies.

(G) the Sole Shareholder is to resolve on the following items:

(1) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been duly accomplished;

(2) approval of the merger plan describing, inter alia, the consequences of the merger of Zwickau Arcaden Luxco S.à r.l. and Bruehl Leipzig Arcaden S.à r.l.;

(3) approval of the increase of the share capital of the Acquiring Company by an amount of EUR 25 in order to bring it from its current amount of EUR 13,000 to EUR 13,025 by way of the issuance of one new share, with a nominal value of EUR 25, of the Acquiring Company (the New Share) pursuant to the merger plan and allotment of the New Share to the Sole Shareholder;

(4) subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Acquiring Company in order to reflect the increase of the share capital referred to under item (3) above;

(5) authorisation of the amendment of the share register of the Acquiring Company; and

(6) miscellaneous.

The letters issued by the Sole Shareholder referred to under paragraph (E) above as well as certificates from the Merging Companies certifying the availability of the documents referred to under paragraph (F) above at the registered office of the Merging Companies at least one (1) month before the approval of the Merger by the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

After due and careful consideration, the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Plan.

The Sole Shareholder acknowledges that, in accordance with the Merger Plan, the Merger will have the following *ipso iure* and simultaneous consequences: (i) the Acquired Company will cease to exist and (ii) the entire assets as a whole, with all rights and obligations, of the Acquired Company will be acquired by the Acquiring Company under universal title of succession.

The Sole Shareholder acknowledges that, following the approval of the Merger Plan (i) by the passing of resolutions of the sole shareholder of the Acquired Company which already took place on the date hereof and (ii) under this second resolution, in accordance with the Merger Plan and article 272 of the Companies Act, the Merger shall be effective (the Effective Time).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves, pursuant to the Merger Plan, to increase the share capital of the Acquiring Company by an amount of EUR 25 (twenty-five Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 13,000 (thirteen thousand Euro) to EUR 13,025 (thirteen thousand twenty-five Euro) by way of the issuance of 1 (one) New Share with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro).

The Sole Shareholder acknowledges that the New Share is fully paid-up pursuant to the transfer of the entire assets as a whole, with all rights and obligations, of the Acquired Company, having an aggregate value of EUR 867,918 (eight hundred sixty-seven thousand nine hundred eighteen Euro), as set out in the Merger Plan.

The entire assets as a whole, with all rights and obligations, of the Acquired Company having an aggregate value of EUR 867,918 (eight hundred sixty-seven thousand nine hundred eighteen Euro) are allocated as follows, as of the Effective Time:

(i) an amount of EUR 25 (twenty-five Euro) to the share capital account (*compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit*) of the Acquiring Company; and

(ii) an amount of EUR 867,893 (eight hundred sixty-seven thousand eight hundred ninety-three Euro) to the merger premium account (*compte 112 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime de fusion*) of the Acquiring Company.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 the articles of association of the Acquiring Company in order to reflect the above resolutions, so that it reads as follows:

**“ Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand twenty-five euro (EUR 13,025.-) represented by five hundred twenty-one (521) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Acquiring Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Acquiring Company to proceed on behalf of the Acquiring Company to (i) the registration in the share register of the changes in the shareholding of the Acquiring Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) any formalities in connection with the resolutions taken here above.

#### *Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Companies Act, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Acquired Company in order to render the Merger effective.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the French and the English text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written. The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'août, par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, au Grand Duché de Luxembourg,

ont été adoptés les résolutions de l'associé unique de Bruehl Leipzig Arcaden S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 13.000 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131146 (la Société Absorbante).

La Société Absorbante a été constituée en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, en date du 8 août 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, n°2534 daté du 8 novembre 2007. Les statuts de la Société Absorbante n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

#### **A COMPARU:**

Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131429 (l'Associé Unique),

ci-après représenté par Allen & Overy S.C.S., elle-même représentée par Maître Laurent Goyer, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le représentant de l'Associé Unique ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

(A) que l'ensemble des 520 (cinq cent vingt) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) et représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbante d'un montant de EUR 13.000 (treize mille Euros), sont dûment représentées, de sorte que l'Associé Unique est apte à prendre des décisions valables sur tous les points figurant au paragraphe (G) ci-dessous;

(B) que la Société Absorbante et Zwickau Arcaden Luxco, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 13.000 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109926 (la Société Absorbée, et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnantes), sont des sociétés appartenant au même groupe de sociétés, l'Associé Unique étant aussi l'associé unique de la Société Absorbée;

(C) le conseil de gérance de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée ont approuvé le projet de fusion en date du 22 juillet 2015 (le Projet de Fusion) en vertu de la Section XIV, sous-section 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915);

(D) le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - numéro 1870 du 27 juillet 2015, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire;

(E) l'Associé Unique a décidé que (i) les rapports des conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes, tels que mentionnés à l'article 265 (1) de la Loi de 1915, (ii) l'examen du Projet de Fusion par des experts indépendants ainsi que la rédaction de rapports par des experts indépendants tels que mentionnés dans l'article 266 de la Loi de 1915, (iii) les comptes intérimaires des Sociétés Fusionnantes tels que mentionnés dans l'article 267 (1) de la Loi de 1915 et (iv) les informations devant être communiquées en cas de modification substantielle intervenant entre la date de signature du Projet de Fusion et la date d'approbation de la Fusion mentionnées dans l'article 265 (2) de la Loi de 1915, ne devront pas nécessairement être fournis dans le cadre de la présente Fusion, conformément aux lettres émises par l'Associé Unique; et

(F) conformément à l'article 267 de la Loi de 1915, (i) le Projet de Fusion et (ii) les comptes annuels, y inclus les rapports de gestion (le cas échéant) de chacune des Sociétés Fusionnantes pour les années sociales clôturées aux 31 décembre 2012, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014, ont été mis à la disposition de l'associé unique des Sociétés Fusionnantes afin qu'il puisse en prendre connaissance (avec la possibilité d'en recevoir gratuitement une copie) au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes au moins un (1) mois avant l'adoption de résolutions par l'Associé Unique approuvant la Fusion des Sociétés Fusionnantes.

(G) l'Associé Unique doit se prononcer sur les points suivants:

(1) reconnaissance que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été dûment accomplies;

(2) approbation du projet de fusion décrivant, entre autres, les conséquences de la fusion de Zwickau Arcaden Luxco S.à r.l. et Bruehl Leipzig Arcaden S.à r.l.;

(3) approbation de l'augmentation de capital social de la Société Absorbante d'un montant de EUR 25 afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 13.000 à un montant de EUR 13.025, au moyen de l'émission d'une nouvelle part sociale de la Société Absorbante (la Nouvelle Part Sociale), ayant une valeur nominale de EUR 25, conformément au Projet de Fusion, et attribution de la Nouvelle Part Sociale à l'Associé Unique;

(4) modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société Absorbante afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point (3) ci-dessus;

(5) autorisation de modifier le registre de parts sociales de la Société Absorbante; et

(6) divers.

Les lettres émises par l'Associé Unique mentionnées dans le paragraphe (E) ci-dessus ainsi que les certificats des Sociétés Fusionnantes attestant de la mise à disposition des documents mentionnés dans le paragraphe

(F) ci-dessus au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes au moins un (1) mois avant l'approbation de la Fusion par l'Associé Unique, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement, après paraphe ne varietur par le représentant de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire.

Après examen, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de reconnaître que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi de 1915 ont été dûment accomplies.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet de Fusion.

L'Associé Unique reconnaît que, conformément au Projet de Fusion, la Fusion aura ipso iure et simultanément les conséquences suivantes: (i) la Société Absorbée cessera d'exister et (ii) l'ensemble du patrimoine actif, y compris les droits et obligations y attachés, de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante à titre de succession universelle.

L'Associé Unique reconnaît qu'en conséquence de l'approbation du Projet de Fusion (i) en vertu des résolutions prises plus tôt ce même jour par l'associé unique de la Société Absorbée, et (ii) en vertu de la présente deuxième résolution, conformément au Projet de Fusion et à l'article 272 de la Loi de 1915, la Fusion prend effet (la Date d'Effet).

#### *Troisième résolution*

En vertu du Projet de Fusion, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société Absorbante d'un montant de EUR 25 (vingt-cinq Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 13.000 (treize mille Euros) à un montant de EUR 13.025 (treize mille vingt-cinq Euros), au moyen de l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros).

L'Associé Unique reconnaît que la Nouvelle Part Sociale est entièrement libérée au moyen du transfert de tout le patrimoine actif, y compris les droits et obligations y attachés, de la Société Absorbée, estimé à un montant total de EUR 867.918 (huit cent soixante-sept mille neuf cent dix-huit Euros), conformément au Projet de Fusion.

L'intégralité du patrimoine actif, y compris les droits et obligations y attachés, de la Société Absorbée, ayant une valeur totale de EUR 867.918 (huit cent soixante-sept mille neuf cent dix-huit Euros) est ventilée comme suit à la Date d'Effet:

(i) un montant de EUR 25 (vingt-cinq Euros) est affecté au compte de capital social de la Société Absorbante (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit); et

(ii) un montant de EUR 867.893 (huit cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize Euros) est affecté au compte de prime de fusion de la Société Absorbante (compte 112 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime de fusion).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société Absorbante afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est établi à un montant de treize mille vingt-cinq Euros (EUR 13.025), représenté par cinq cent vingt-et-une (521) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, entièrement souscrites et libérées».

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société Absorbante afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société Absorbante afin de procéder pour le compte de cette dernière à (i) l'inscription dans le registre de parts sociales des modifications portant sur l'actionariat de la Société Absorbante et afin de procéder à toutes les formalités afférentes, et afin de procéder (ii) à toutes les démarches relatives aux résolutions prises ci-dessus.

#### *Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et pouvoir attester de l'existence et de la validité, en droit luxembourgeois, des actes juridiques et des formalités imposés à la Société Absorbée afin de rendre la Fusion effective.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du représentant de l'Associé Unique, le présent acte est formulé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même représentant de l'Associé Unique, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de l'Associé Unique, le présent document a été signé en original par ledit représentant de l'Associé Unique et par le notaire.

Signé: Goyer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015147502/242.

(150161399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### **NCL Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 191.957.

*Remplace le dépôt/document déposé le 20/11/2014 Numéro dépôt L140206092*

Im Jahre zweitausendvierzehn, den siebten November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS, mit Amtssitz in Rambruch, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Constantin LANGE, geboren am 06.04.1968 in Berlin, wohnhaft Vinzenzallee 11, 50859 Köln (BRD),
2. Herr Cedric LANGE, geboren am 21.6.1995, in Hamburg, wohnhaft Vinzenzallee 11, 50859 Köln (BRD),
3. Herr Lukas LANGE, geboren am 23.9.1997, in Luxembourg, wohnhaft Vinzenzallee 11, 50859 Köln (BRD),
4. Herr Michael LANGE, geboren am 10.9.2000, in Köln, wohnhaft Vinzenzallee 11, 50859 Köln (BRD),
5. Frau Amélie LANGE, geboren am 3.5.2005, in Köln, wohnhaft Vinzenzallee 11, 50859 Köln (BRD),
6. Frau Laura LANGE, geboren am 3.5.2005, in Köln, wohnhaft Vinzenzallee 11, 50859 Köln (BRD);

welche Komparenten hier rechtmäßig vertreten sind durch Gernot KOS, aufgrund einer Vollmacht erteilt unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die erschienene Partei und dem Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage angebunden um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

### **Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer**

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der vorliegenden Satzung.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschließen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Maßnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Vermarktung von Patenten und Rechten, sowie An- und Verkauf, Verwalten und Halten von eigenen Immobilien.

Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle, der Verwertung und dem Verkauf von Beteiligungen von und an Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäfte tätigen, welche ihr für die Ausführung des Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft nimmt den Namen „NCL Holding Sàrl“ an.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

### **Kapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), aufgeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125).

Jeder Anteil gibt Anrecht an einem Teil der Aktiva und Gewinne der Gesellschaft im direkten Verhältnis der bestehenden Anteile.

Es ist ausdrücklich vorgesehen, dass das Eigentum eines jeden Gesellschaftsanteils in bloßes Eigentum (nue-propriété) und Nießbrauch (usufruit) aufgeteilt und als solches ausgeübt werden kann.

Der Inhaber des Nießbrauchs (usufruitier) übt folgende Rechte aus:

- die Stimmrechte bei allen ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen, inklusive aller Ernennungen der Geschäftsführung und Abänderungen der Statuten, außer jedoch bei Entscheidungen die die Rechte der bloßen Eigentümer (nu-propriétaires) abändern und bei Entscheidungen über die Liquidation der Gesellschaft,
- das Anrecht auf die Dividenden.

Bei Entscheidungen über die Liquidation der Gesellschaft müssen die Inhaber des Nießbrauchs und die Inhaber des bloßen Eigentums eines jeweiligen Anteils gemeinsam das Stimmrecht ausüben.

Der Inhaber des bloßen Eigentums (nu-propriétaire) übt alle Rechte aus die durch das Gesetz vorgesehen sind, soweit nicht ausdrücklich dem Inhaber des Nießbrauchs (usufruitier) durch diese Statuten vorbehalten, vornehmlich jedoch das Recht auf den Liquidationsbonus der Gesellschaft.

Das Eigentum des Nießbrauchs und des nacktes Eigentums der betroffenen Gesellschaftsanteile wird im Gesellschaftsregister, beziehungsweise im Firmenregister eingetragen.

**Art. 7.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. Die Abtretung an Nichtgesellschafter unterliegt der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Kapitals. Im Falle des Todes eines Gesellschafter unterliegt die Abtretung an Nichtgesellschafter der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals der überlebenden Gesellschafter. In jedem Fall haben die verbleibenden Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, welches sie binnen dreißig (30) Tagen nach Ablehnung des Verkaufs an einen Nichtgesellschafter ausüben müssen.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung wird, gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft bewertet und, im Falle wo die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre zählt wird er bewertet aufgrund der Bilanz des letzten Geschäftsjahres oder jener der beiden letzten Geschäftsjahre.

## Geschäftsführung

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, durch einfache Stimmenmehrheit der Hauptversammlung (oder durch schriftlichen Beschluss) der Gesellschafter ernannt oder abgesetzt. Auf die gleiche Weise, werden ihre Befugnisse sowie die Dauer ihres Amtes festlegt. Sofern die Dauer ihres Amtes nicht festgelegt wurde, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt, und ohne Grund (ad nutum) und zu jeder Zeit abberufen werden.

Die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch die Gesellschaftssatzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, sollen dem Einzelgeschäftsführer beziehungsweise der Geschäftsführung zustehen.

Ist nur ein Geschäftsführer (Alleiniger Geschäftsführer) ernannt, so wird die Gesellschaft Dritten gegenüber durch die Einzelunterschrift dieses Geschäftsführers verpflichtet.

Sind mehrere Geschäftsführer vorhanden, so wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift zweier Geschäftsführer oder jeder entsprechend von den Gesellschaftern oder vom Rat der Geschäftsführer bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

### Entscheidungen des Einzigsten Gesellschafters Gemeinsame Entscheidungen von Mehreren Gesellschaftern

**Art. 9.** Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jede Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Generalversammlung der Gesellschafter gemäß des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, aus.

## Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehen der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn.

Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent zugunsten der gesetzlichen Reserve abgezogen. Diese Zuteilungen sind solange obligatorisch bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt; sie müssen wieder aufgenommen werden wenn zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve angegriffen ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder auf eine außer gesetzliche Reserve gutgeschrieben wird.

## Auflösung

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

## Allgemeine Bestimmungen

**Art. 13.** Für alle nicht durch die vorliegende Satzung geregelten Angelegenheiten verweisen die Gesellschafter auf das anwendbare Recht.



### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

### Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft wurde wie folgt gezeichnet:

Zeichnung:	Anteile:
Cedric LANGE, vorbenannt .....	20 Anteile im bloßen Eigentum
Lukas LANGE, vorbenannt .....	20 Anteile im bloßen Eigentum
Michael LANGE, vorbenannt .....	20 Anteile im bloßen Eigentum
Amélie LANGE, vorbenannt .....	20 Anteile im bloßen Eigentum
Laura LANGE, vorbenannt .....	20 Anteile im bloßen Eigentum
Constantin LANGE, vorbenannt .....	100 Anteile im Nießbrauch
Gesamt: .....	100 (hundert) Anteile im vollen Eigentum

Es ergibt sich somit, dass das Gesellschaftskapital vollständig gezeichnet und eingezahlt ist und der Gesellschaft in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zur Verfügung steht, was dem unterfertigten Notar, welcher dies ausdrücklich bestätigt, durch ein Bankzertifikat belegt wurde.

### Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr 1.500.- Euro.

### Beschlüsse der Gesellschafter

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft, haben die oben bezeichneten Personen, vertreten wie erwähnt, die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals darstellen, folgende Beschlüsse getroffen:

1. Als Alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer wird ernannt:  
- Herr Gernot KOS, Buchprüfer, geboren am 23. Januar 1970 in Eisenstadt (A), beruflich wohnhaft in L - 1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg
2. Der Gesellschaftssitz wird festgelegt in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.

### Handelsermächtigung - Reglementierte Berufe

Der Notar informiert die erschienene Parteien darüber dass vor jedweder Ausübung einer gewerblichen Tätigkeit, beziehungsweise eines reglementierten Berufes, die Gesellschaft zunächst im Besitz einer Handelsermächtigung beziehungsweise einer Genehmigung betreffend die Ausübung eines reglementierten Berufes seitens der zuständigen Behörden sein muss sowie alle anderen Auflagen und Verpflichtungen erfüllen muss. Die Komparenten bestätigen ausdrücklich diesen Hinweis erhalten zu haben.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Kos, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 novembre 2014 Relation: RED/2014/2330. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Kirsch AUSFERTIGUNG.

GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 19. November 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015147262/170.

(150160720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **Invista European RE Marseille PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.739.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119301/9.

(150128987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

**Zwickau Arcaden Luxco, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.926.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-eighth day of August, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of Zwickau Arcaden Luxco, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of EUR 13,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109926 (the Acquired Company).

The Acquired Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 1 August 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, n°1325 of 5 December 2005. The articles of association of the Acquired Company have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131429 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Allen & Overy S.C.S., itself represented by Maître Laurent Goyer, avocat, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

(A) all of the 520 (five hundred twenty) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and representing the entirety of the share capital of the Acquired Company of EUR 13,000 (thirteen thousand Euro) are duly represented, so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items contained in paragraph (G) below;

(B) the Acquired Company and Bruehl Leipzig Arcaden S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of EUR 13,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131146, (the Acquiring Company, and together with the Acquired Company, the Merging Companies), are affiliated companies, the Sole Shareholder being the sole shareholder of the Acquiring Company;

(C) the board of managers of the Acquired Company and the board of managers of the Acquiring Company approved draft terms of merger dated 22 July 2015 (the Merger Plan) pursuant to section XIV, sub-section 1 of the Luxembourg act dated 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act);

(D) the Merger Plan was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - number 1870 of 27 July 2015 in accordance with article 262 of the Companies Act, evidence of which having been given to the undersigned notary;

(E) the Sole Shareholder has resolved and agreed that (i) the reports of the board of managers of the Merging Companies, as referred to in article 265 (1) of the Companies Act, (ii) the examination of the Merger Plan by independent experts and reports from independent experts as referred to in article 266 of the Companies Act, (iii) the interim accounts of the Merging Companies as referred to in article 267 (1) of the Companies Act and (iv) the information to be given on any material change which may have occurred between the date of execution of the Merger Plan and the date of the approval of the Merger as referred to in 265 (2) of the Companies Act, will not be applicable to this Merger, pursuant to letters issued by the Sole Shareholder; and

(F) in accordance with article 267 of the Companies Act, (i) the Merger Plan and (ii) the annual accounts, including the management reports (as the case may be), of each of the Merging Companies for the financial years ended on 31 December 2012, 31 December 2013 and 31 December 2014 have been made available for inspection by the sole shareholder of each of the Merging Companies (and with the possibility to receive a copy free of charge) at the registered office of each of the Merging Companies at least one (1) month before the adoption of resolutions by the Sole Shareholder approving the Merger of the Merging Companies.

(G) the Sole Shareholder is to resolve on the following items:

(1) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been duly accomplished;

(2) approval of the merger plan describing, inter alia, the consequences of the merger of Zwickau Arcaden Luxco S.à r.l. and Bruehl Leipzig Arcaden S.à r.l.;

(3) acknowledgement of the expiration of the mandate of the managers of Zwickau Arcaden Luxco S.à r.l. and discharge (quitus) to the managers of Zwickau Arcaden Luxco S.à r.l.; and

(4) miscellaneous.

The letters issued by the Sole Shareholder referred to under paragraph (E) above as well as certificates from the Merging Companies certifying the availability of the documents referred to under paragraph (F) above at the registered office of the Merging Companies at least one (1) month before the approval of the Merger by the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

After due and careful consideration, the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Plan.

The Sole Shareholder acknowledges that, in accordance with the Merger Plan, the Merger will have the following *ipso iure* and simultaneous consequences: (i) the Acquired Company will cease to exist and (ii) the entire assets as a whole, with all rights and obligations, of the Acquired Company will be acquired by the Acquiring Company under universal title of succession.

The Sole Shareholder acknowledges that, following the approval of the Merger Plan under this second resolution, in accordance with the Merger Plan and article 272 of the Companies Act, the Merger shall be effective as of the adoption of the resolutions of the sole shareholder of the Acquiring Company approving the Merger (the Effective Time).

*Third resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that, as of the Effective Time, the mandates of the managers of the Acquired Company expire *ipso jure*.

The Sole Shareholder resolves to grant discharge (*quitus*), as of the Effective Time, to the managers of the Acquired Company, based on the annual accounts of the Acquired Company as at 31 December 2014.

*Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Companies Act, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Acquired Company in order to render the Merger effective.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the French and the English text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written. The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'août, par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, au Grand Duché de Luxembourg,

ont été adoptés les résolutions de l'associé unique de Zwickau Arcaden Luxco, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 13.000 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109926 (la Société Absorbée).

La Société Absorbée a été constituée en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant alors à Sanem, au Grand Duché de Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> août 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, n°1325 daté du 5 décembre 2005. Les statuts de la Société Absorbée n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

**A COMPARU:**

Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131429 (l'Associé Unique),

ci-après représenté par Allen & Overy S.C.S., elle-même représentée par Maître Laurent Goyer, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée *ne varietur* par le représentant de l'Associé Unique ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

(A) que l'ensemble des 520 (cinq cent vingt) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) et représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée, d'un montant de EUR 13.000 (treize mille Euros) sont dûment représentées, de sorte que l'Associé Unique est apte à prendre des décisions valables sur tous les points figurant au paragraphe (G) ci-dessous;

(B) que la Société Absorbée et Bruehl Leipzig Arcaden S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 13.000 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131146 (la Société Absorbante, et ensemble avec la Société Absorbée, les Sociétés Fusionnantes), sont des sociétés appartenant au même groupe de sociétés, l'Associé Unique étant aussi l'associé unique de la Société Absorbante;

(C) le conseil de gérance de la Société Absorbée et le conseil de gérance de la Société Absorbante ont approuvé le projet de fusion en date du 22 juillet 2015 (le Projet de Fusion) en vertu de la Section XIV, sous-section 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915);

(D) le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - numéro 1870 du 27 juillet 2015, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire;

(E) l'Associé Unique a décidé que (i) les rapports des conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes, tels que mentionnés à l'article 265 (1) de la Loi de 1915, (ii) l'examen du Projet de Fusion par des experts indépendants ainsi que la rédaction de rapports par des experts indépendants tels que mentionnés dans l'article 266 de la Loi de 1915, (iii) les comptes intérimaires des Sociétés Fusionnantes tels que mentionnés dans l'article 267 (1) de la Loi de 1915 et (iv) les informations devant être communiquées en cas de modification substantielle intervenant entre la date de signature du Projet de Fusion et la date d'approbation de la Fusion mentionnées dans l'article 265 (2) de la Loi de 1915, ne devront pas nécessairement être fournis dans le cadre de la présente Fusion, conformément aux lettres émises par l'Associé Unique; et

(F) conformément à l'article 267 de la Loi de 1915, (i) le Projet de Fusion et (ii) les comptes annuels, y inclus les rapports de gestion (le cas échéant) de chacune des Sociétés Fusionnantes pour les années sociales clôturées aux 31 décembre 2012, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014, ont été mis à la disposition de l'associé unique des Sociétés Fusionnantes afin qu'il puisse en prendre connaissance (avec la possibilité d'en recevoir gratuitement une copie) au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes au moins un (1) mois avant l'adoption de résolutions par l'Associé Unique approuvant la Fusion des Sociétés Fusionnantes.

(G) l'Associé Unique doit se prononcer sur les points suivants:

(1) reconnaissance que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été dûment accomplies;

(2) approbation du Projet de Fusion décrivant, entre autres, les conséquences de la fusion de Zwickau Arcaden Luxco S.à r.l. et Bruehl Leipzig Arcaden S.à r.l.;

(3) reconnaissance de l'expiration des mandats des gérants de Zwickau Arcaden Luxco S.à r.l. et décharge (quitus) aux gérants de Zwickau Arcaden Luxco S.à r.l.; et

(4) divers.

Les lettres émises par l'Associé Unique mentionnées dans le paragraphe (E) ci-dessus ainsi que les certificats des Sociétés Fusionnantes attestant de la mise à disposition des documents mentionnés dans le paragraphe (F) ci-dessus au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes au moins un (1) mois avant l'approbation de la Fusion par l'Associé Unique, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement, après paraphe ne varietur par le représentant de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire.

Après examen, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de reconnaître que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi de 1915 ont été dûment accomplies.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet de Fusion.

L'Associé Unique reconnaît que, conformément au Projet de Fusion, la Fusion aura ipso iure et simultanément les conséquences suivantes: (i) la Société Absorbée cessera d'exister et (ii) l'ensemble du patrimoine actif, y compris les droits et obligations y attachés, de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante à titre de succession universelle.

L'Associé Unique reconnaît qu'en conséquence de l'approbation du Projet de Fusion dans la présente deuxième résolution et conformément au Projet de Fusion et à l'article 272 de la Loi de 1915, la Fusion prendra effet une fois que les résolutions de l'associé unique de la Société Absorbante approuvant la Fusion auront été adoptées (la Date d'Effet).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique reconnaît qu'à compter de la Date d'Effet, les mandats des gérants de la Société Absorbée expireront de droit.

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus), à compter de la Date d'Effet, aux gérants de la Société Absorbée, sur la base des comptes annuels au 31 décembre 2014 de la Société Absorbée.

#### *Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et pouvoir attester de l'existence et de la validité, en droit luxembourgeois, des actes juridiques et des formalités imposés à la Société Absorbée afin de rendre la Fusion effective.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du représentant de l'Associé Unique, le présent acte est formulé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même représentant de l'Associé Unique, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de l'Associé Unique, le présent document a été signé en original par ledit représentant de l'Associé Unique et par le notaire.

Signé: Goyer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20237. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015148048/185.

(150161393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

#### **Laverna Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 188.970.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119403/9.

(150128557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

---

#### **Isis Immobilier, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.273.

---

#### **Caishenye, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.274.

---

L'an deux mille quinze, le trente et un août.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) ISIS IMMOBILIER SA, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L- 2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.273, constituée suivant acte notarié du 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2661 du 31 octobre 2008,

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 20 juillet 2015;

2) CAISHENYE SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L- 2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.274, constituée suivant acte notarié du 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2663 du 31 octobre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 17 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1407 du 28 juin 2011,

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 20 juillet 2015.

Une copie des résolutions ci-dessus signées ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte en vue de leur dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

## PROJET DE FUSION

### Les sociétés appelées à fusionner

ISIS IMMOBILIER SA, une société anonyme ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.273, avec un capital social de EUR 700.000,- (sept cent mille euros) divisé en 700 actions d'une valeur nominale de EUR 1000,- (mille euros) chacune, société propriétaire d'immeubles et gérant des avoirs financiers, sans autorisation de commerce au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays de localisation de ses investissements

(ci-après «ISIS IMMOBILIER», respectivement la «Société Absorbante»), et

CAISHENYE SA, une société anonyme ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.274, avec un capital social de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) divisé en 1.500 d'une valeur nominale de EUR 1000,- (mille euros) chacune, société gérante de participations et autres avoirs financiers, sans autorisation de commerce au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays de localisation de ses investissements

(ci-après «CAISHENYE», respectivement la «Société Absorbée»),

La Société Absorbée et la Société Absorbante sont ensemble désignées ci-après comme les «Sociétés Fusionnantes».

### Modalités de la fusion

#### Caractéristiques des Sociétés Fusionnantes.

1. ISIS IMMOBILIER entend absorber sa société-mère CAISHENYE par voie de fusion-absorption, conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), étant entendu que la Société Absorbée détient la totalité des actions de la Société Absorbante.

2. Le projet de fusion est basé sur les situations comptables ci-annexées de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, établies à la date du 31 mai 2015 et la fusion prendra effet sur le plan comptable et fiscal en date du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A compter de cette dernière date, les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, et tous bénéfices ou pertes réalisés par la Société Absorbée après cette date sont censés être réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

3. Préalablement à l'approbation de la fusion, la Société Absorbante entend changer sa forme juridique de société anonyme en société à responsabilité limitée. En vue de cette transformation, il a été procédé à un accroissement des fonds propres via le compte 115 par apport d'une partie de la créance de l'actionnaire unique CAISHENYE.

#### Date d'effet de la fusion et délais.

4. Entre Sociétés Fusionnantes, la fusion sera réalisée à la date («Date d'Effet») où seront intervenues les décisions (assemblées générales extraordinaires) concordantes prises au sein des Sociétés Fusionnantes, c'est-à-dire à la date de l'assemblée générale des Sociétés Fusionnantes adoptant en dernier la fusion, et elle sera opposable aux tiers après la publication de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

5. Les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu au minimum après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

#### Rapport d'échange et modalités d'application sur le capital social.

6. Le rapport d'échange, arrondi à la deuxième décimale, est fixé à une action nouvelle de la Société Absorbante contre 6,58 actions anciennes de la Société Absorbée. Etant donnée la stricte identité entre les actionnaires directs de la Société Absorbée et les actionnaires indirects (via la Société Absorbée) de la Société Absorbante (100% de participation de la première dans la seconde), tout autre ratio d'échange eût été acceptable en l'occurrence. Le rapport d'échange proposé reste cependant celui permettant d'approcher au plus près la valeur nette d'apport (tenant compte de la valeur de marché des immeubles dans le bilan) de la Société Absorbée, à savoir très exactement le montant de EUR 228.754,70, dans la Société Absorbante compte tenu d'une valeur nominale de EUR 1.000,- par action dans chacune des sociétés.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant le projet de fusion, il sera en conséquence et successivement procédé à:

- l'augmentation de capital de la Société Absorbante pour un montant de EUR 228.000,- (deux cent vingt-huit mille euros) correspondant à la création de 228 (deux cent vingt-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.

- la réduction subséquente du capital de la Société Absorbante de EUR 700.000,- (sept cent mille euros) sans remboursement des actionnaires, avec suppression des 700 actions anciennes et apurement des pertes comptables pour le même montant. Etant donné que l'actionnaire de la Société Absorbée et l'actionnaire de la société issue de la fusion sont uniques et identiques, et le resteront au minimum jusqu'à la date de la fusion, la suppression des 700 actions anciennes est une pure

opération de régularisation et n'opère aucune modification de droits ou de valeurs d'investissement entre tierces personnes et peut donc être menée sans aucune adaptation ou compensation.

La différence entre la valeur d'apport complète de la Société Absorbée dans la Société Absorbante et la valeur actuelle des fonds propres dans la Société Absorbée, soit EUR 1.291.202,65 (un million deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent deux euros et soixante-cinq centimes) sera compensée partiellement par l'annulation de la valeur de la participation de la Société Absorbée dans les livres de la Société Absorbante au moment de l'opération de fusion (EUR 700.000,- sept cent mille euros) et le solde par l'annulation/confusion de la créance de la Société Absorbée sur la Société Absorbante au moment de la fusion.

Suite aux opérations décrites ci-dessus, en échange du transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, dont la valeur nette comptable est estimée à EUR 228.754,70 (deux cent vingt-huit mille sept cent cinquante-quatre euros et soixante-dix centimes), à la Société Absorbante, le capital social de la Société Absorbante sera donc de EUR 228.000,- (deux cent vingt-huit mille euros) représenté par 228 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, et il y aura lieu, pour éviter un rompu, de procéder à la comptabilisation d'un écart de fusion au passif pour le montant du différentiel (EUR 754,70 - sept cent cinquante-quatre euros et soixante-dix centimes) par rapport à la valeur nette d'apport.

Dans ces conditions, l'assemblée générale de la Société Absorbante qui se réunira pour approuver la fusion, décidera tout d'abord de l'augmentation de son capital de EUR 228.000,- (deux cent vingt-huit mille euros) dont il a été question ci-avant, pour le mener à un montant de EUR 928.000,- (neuf cent vingt-huit mille euros), puis d'une réduction subséquente de son capital social à concurrence de EUR 700.000,- (sept cent mille euros) par absorption de ses pertes à due concurrence et annulation de l'ensemble de ses actions anciennes détenues par le même actionnaire, pour ramener le capital social du montant de EUR 928.000,- (neuf cent vingt-huit mille euros) à EUR 228.000,- (deux cent vingt-huit mille euros), représenté par 228 (deux cent vingt-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

L'article 3 des statuts de la Société Absorbante sera modifié en conséquence.

#### **Avantages particuliers.**

7. Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier ni aux administrateurs, ni aux experts, ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.

8. Il n'y a dans la Société Absorbée ni actionnaires ayant des droits spéciaux ni porteurs de titres autres que des actions.

#### **Effets de la fusion.**

9. La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi. Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

10. La fusion est en particulier soumise aux modalités et conditions suivantes:

- La Société Absorbante acquerra le patrimoine apporté par la Société Absorbée dans l'état où il se trouve à la Date d'Effet;

- La Société Absorbante exécutera toutes les conventions et les obligations de toutes sortes de la Société Absorbée, telles que ces conventions et obligations existent à la Date d'Effet. Il est à noter l'absence de contrats de travail existants à la Date d'Effet avec du personnel dans la Société Absorbée;

- Tous droits et créances faisant partie des avoirs de la Société Absorbée seront transférés et attribués à la Société Absorbante avec toutes les garanties réelles et/ou personnelles y afférentes; la Société Absorbante sera ainsi subrogée à tous les droits, réels ou personnels, de la Société Absorbée, en relation avec les actifs, et à l'égard de tous les débiteurs sans exception aucune.

- La Société Absorbante supportera tout le passif de quelque nature qu'il soit de la Société Absorbée et prendra en particulier à sa charge toutes les dettes et les obligations de la Société Absorbée de quelque nature que ce soit, en principal, intérêts et accessoire.

11. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société Absorbée prennent fin à la Date d'Effet de la fusion. Décharge entière sera accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

12. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

#### **Rapport du conseil d'administration et rapport d'expertise.**

13. Conformément aux articles 265 (3) et 266 (5) de la Loi, étant donné que le point a fait l'unanimité auprès des actionnaires de chacune des sociétés, attestations dont copie sera annexée au présent acte, ce projet ne fera l'objet d'aucun examen et d'aucun rapport écrit destiné aux actionnaires.

#### **Transfert des avoirs, dettes, droits et obligations.**

14. La Société Absorbante se chargera d'effectuer (i) toutes les formalités légales, y compris les publications requises par la loi au sujet des apports effectués au titre de la fusion, (ii) les déclarations et les formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les actifs et engagements de la Société Absorbée, et (iii) toutes formalités dans la mesure où elles sont requises par la loi ou réputées nécessaires ou utiles en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés, en particulier en ce qui concerne les immeubles transférés.

15. A la Date d'Effet de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs, tous actes, tous contrats, respectivement conventions et autres transactions de quelque nature que ce soit, ainsi que les livres de comptabilité et archives y relatives, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les documents justificatifs des opérations réalisées, ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux actifs et passifs apportés.

**Protection des actionnaires.**

16. Les actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont le droit, un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont actionnaires, et obtenir copie intégrale ou partielle des documents tels que précisés à l'article 267 de la Loi.

17. Les actionnaires des Sociétés Fusionnantes s'engagent à conserver leurs participations respectives jusqu'à la Date d'Effet définie au point 4 ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentant déclare attester la légalité du présent projet de fusion.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent projet de fusion aux parties comparantes, leur mandataire a signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20239. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015147751/162.

(150161418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**PM Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 195.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juillet 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015119559/11.

(150127960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

---

**Fresco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 110.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 190.481.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of July,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Petange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

APPEARED:

Fresco International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 135,000.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B195.224 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Arnaud Schneider, employee, with is professional address at 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxy holder has requested the undersigned notary to state that:

I. Fresco Holdings S.à r.l. is a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 100,000.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II L-1648 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B190.481 (the "Company"), incorporated and governed under the Luxembourg law pursuant to a deed drawn up by Maître



Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 12 September 2014 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 November 2014, number 3213, page 154204.

II. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended on (i) 15 October 2014 by notarial deed before notary public Maître Francis Kessler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3513 on 22 November 2014, page 168595 and (ii) 24 March 2015 by notarial deed before notary public Maître Blanche Moutrier, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1249 on 13 May 2015, page 59924. The Articles have not been amended since then.

III. The Company's share capital is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) represented by 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, all of which are fully paid up.

IV. The appearing Sole Shareholder, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to INCREASE the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000.- (ten thousand euros) in order to raise it from its current amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) to EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand euros) by creation and issue of 10,000 (ten thousand) new ordinary shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (the "New Shares"), subject to the share premium in the amount of EUR 21,517,750.41 (twenty-one million five hundred and seventeen thousand seven hundred and fifty euros and forty-one cents) (the "Share Premium"), to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

*Subscription payment*

The Sole Shareholder RESOLVES to SUBSCRIBE to the New Shares and to have the New Shares, as well as the Share Premium, fully paid up by contribution in cash, so that the amount of EUR 21,527,750.41 (twenty-one million five hundred and twenty-seven thousand seven hundred and fifty euros forty-one cents) is now at the disposal of the Company.

All the New Shares have been fully paid up by contribution in cash in an aggregate amount of EUR 21,527,750.41 (twenty-one million five hundred and twenty-seven thousand seven hundred and fifty euros forty-one cents), including the payment of the Share Premium, evidence of which has been given by remittance of a bank certificate.

Out of the Share Premium, an amount of EUR 1,000.- (one thousand euros) shall be allocated to the legal reserve of the Company. The remaining Share Premium shall be allocated to the Share Premium Reserve (as defined in the Articles) and shall not be allocated or reserved to the New Shares in relation to which it has been paid. As a consequence, in case a distribution is subsequently decided, the Share Premium shall be allocated between the shareholders of the Company pro rata their respective financial rights.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of shares	Share capital in EUR
Fresco International S.à r.l. . . . .	110,000	110,000.-
TOTAL: . . . . .	110,000	110,000.-

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder unanimously RESOLVES to AMEND article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The Company's share capital is fixed at EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand euros) represented by 110,000 (one hundred and ten thousand) shares in ordinary form with a par value of EUR 1.- (one euro) each (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".”

*Declaration*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Petange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, as represented here above, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le deux juillet,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Petange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné:

#### A COMPARU

Fresco International S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, au capital social de 135.000 EUR, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand -Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.195.224 (l'«Associé Unique»), ici dûment représentée par Arnaud Schneider, employée, ayant son adresse professionnelle au 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'entité comparante, au travers de son représentant a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

I. Fresco Holdings S.à r.l. est une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, au capital social de EUR 100.000, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.190.481 (la «Société»), constituée et régie par la loi luxembourgeoise en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 12 septembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 novembre 2014, numéro 3213, page 154204.

II. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés (i) en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler, le 15 octobre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 novembre 2014, numéro 3513, page 168595 et (ii) en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Blanche Moutrier, le 24 mars 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 mai 2015, numéro 1249, page 59924. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

III. Le capital de la Société est fixé au 100.000 EUR (cent mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, entièrement libérées.

IV. L'Associé Unique comparant, au travers de son représentant a requis du notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'AUGMENTER le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 10.000 EUR (dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de 100.000 EUR (cent mille euros) à un montant de 110.000 EUR (cent dix mille euros) par la création et l'émission de 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales nominatives d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) (les «Nouvelles Parts Sociales»), assorties d'une prime d'émission d'un montant de 21.517.750,41 EUR (vingt et un millions cinq cent dix-sept mille sept cent cinquante euros et quarante et un cents) (la «Prime d'Emission»), devant être entièrement souscrites et libérées en numéraire.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique DECIDE de SOUSCRIRE les Nouvelles Parts Sociales et de PROCEDER à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que la somme de 21.527.750,41 EUR (vingt et un millions cinq cent vingt-sept mille sept cent cinquante euros et quarante et un cents) est dès à présent à la disposition de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales, en ce compris le paiement de la Prime d'Emission, ont été intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 21.527.750,41 EUR (vingt et un millions cinq cent vingt-sept mille sept cent cinquante euros et quarante et un cents). Preuve de ce qui précède a été donnée au moyen d'un certificat bancaire.

De la Prime d'Emission, un montant de 1.000 EUR (mille euros) sera alloué à la réserve légale de la Société. Le solde de la Prime d'Emission sera alloué au Compte de Prime d'Emission (telle que défini dans les Statuts) et ne sera pas alloué ou réservé aux Nouvelles Parts Sociales en lien avec laquelle elle a été payée. En conséquence, si une distribution est décidée par la suite, la Prime d'Emission sera allouée entre les associés de la Société au prorata de leurs droits financiers respectifs.

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société ci-avant documenté, le capital Social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de parts sociales	Capital social (EUR)
Fresco International S.à r.l. ....	110.000	110.000.-
TOTAL: .....	110.000	110.000.-

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de MODIFIER l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à 110.000 EUR (cent dix mille euros), représenté par 110.000 (cent dix mille) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique.»»

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate, à la requête de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Petange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue au notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schneider, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015120143/150.

(150129483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

**Fresco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 135.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 195.224.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of July,

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Fresco International S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with a share capital of EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand euros), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B.195.224 and incorporated under Luxembourg laws pursuant to a deed drawn up by Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 March 2015, whose articles of association (the “Articles”) have been amended on 24 March 2015 by notarial deed before notary public Maître Blanche Moutrier, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1243 on 13 May 2015, page 59644 (the “Company”).

The meeting was chaired by Arnaud Schneider, employee, with his professional address at 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who appointed Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, as secretary. The meeting designated Laetitia ZUANEL, employee, residing professionally in Pétange, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Company's share capital is set at EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand euros) represented by 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

II. The shareholders of the Company, holding together the whole share capital of the Company, are represented at the meeting. The proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which after having been controlled by the proxy of the represented shareholder and by the members of the bureau of the general meeting, has been signed by the proxies and the members of the bureau.

This attendance list, as well as the proxies of the represented shareholders, after having been signed “ne varietur” by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes and shall be registered together with these minutes.

III. It appears from said attendance list that all the shares are represented at the present general meeting and the shareholders declare (i) that they consider themselves duly convened and (ii) that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Decision to increase by contribution in cash the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000.- (ten thousand euros) in order to raise it from its current amount of EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand euros)

to EUR 135,000.- (one hundred and thirty-five thousand euros) by creation and issuance of 10,000.- (ten thousand) new registered shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, divided into the following classes of shares (the “New Shares”):

- a) 1,000 (one thousand) class A shares (the “New Class A Shares”);
- b) 1,000 (one thousand) class B shares (the “New Class B Shares”);
- c) 1,000 (one thousand) class C shares (the “New Class C Shares”);
- d) 1,000 (one thousand) class D shares (the “New Class D Shares”);
- e) 1,000 (one thousand) class E shares (the “New Class E Shares”);
- f) 1,000 (one thousand) class F shares (the “New Class F Shares”);
- g) 1,000 (one thousand) class G shares (the “New Class G Shares”);
- h) 1,000 (one thousand) class H shares (the “New Class H Shares”);
- i) 1,000 (one thousand) class I shares (the “New Class I Shares”); and
- j) 1,000 (one thousand) class J shares (the “New Class J Shares”)

subject to the payment of an aggregate share premium amounting to EUR 21,517,750.41 (twenty-one million five hundred and seventeen thousand seven hundred and fifty euros and forty-one cents) (the “SP”). Out of the SP, an amount of EUR 1,000.- (one thousand euros) shall be allocated to the legal reserve of the Company. The remaining SP shall be allocated to the Share Premium Reserve (as defined in the Articles) and shall not be allocated or reserved to the New Shares in relation to which it has been paid. As a consequence, in case a distribution is subsequently decided, the SP shall be allocated between the shareholders of the Company and the classes of shares pro rata their respective financial rights (as defined in the Articles);

2. Decision to amend article 5 of the Articles as the result of the increase of the share capital of the Company; and
3. Miscellaneous.

Once the foregoing has been approved, the extraordinary general meeting of shareholders of the Company took the following resolutions:

#### *1. First resolution*

The shareholders unanimously RESOLVE to INCREASE by contribution in cash the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000.- (ten thousand euros) in order to raise it from its current amount of EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand euros) to EUR 135,000.- (one hundred and thirty-five thousand euros) by creation and issuance of 10,000.- (ten thousand) new registered shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, divided into the following classes of shares (the “New Shares”):

- a) 1,000 (one thousand) class A shares (the “New Class A Shares”);
- b) 1,000 (one thousand) class B shares (the “New Class B Shares”);
- c) 1,000 (one thousand) class C shares (the “New Class C Shares”);
- d) 1,000 (one thousand) class D shares (the “New Class D Shares”);
- e) 1,000 (one thousand) class E shares (the “New Class E Shares”);
- f) 1,000 (one thousand) class F shares (the “New Class F Shares”);
- g) 1,000 (one thousand) class G shares (the “New Class G Shares”);
- h) 1,000 (one thousand) class H shares (the “New Class H Shares”);
- i) 1,000 (one thousand) class I shares (the “New Class I Shares”); and
- j) 1,000 (one thousand) class J shares (the “New Class J Shares”)

subject to the payment of an aggregate share premium amounting to EUR 21,517,750.41 (twenty-one million five hundred and seventeen thousand seven hundred and fifty euros and forty-one cents) (the “SP”). Out of the SP, an amount of EUR 1,000.- (one thousand euros) shall be allocated to the legal reserve of the Company. The remaining SP shall be allocated to the Share Premium Reserve (as defined in the Articles) and shall not be allocated or reserved to the New Shares in relation to which it has been paid. As a consequence, in case a distribution is subsequently decided, the SP shall be allocated between the shareholders of the Company and the classes of shares pro rata their respective financial rights (as defined in the Articles).

#### *Subscription payment*

The shareholders unanimously RESOLVE to SUBSCRIBE to the New Shares and to have the New Shares, as well as the SP, fully paid up by contribution in cash, so that the amount of EUR 21,527,750.41 (twenty-one million five hundred and twenty-seven thousand seven hundred and fifty euros and forty-one cents) is now at the disposal of the Company.

All the New Shares have been fully paid up by contribution in cash in the aggregate amount of EUR 21,527,750.41 (twenty-one million five hundred and twenty-seven thousand seven hundred and fifty euros and forty-one cents), including the payment of the SP, evidence of which has been given by remittance of a bank certificate.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the New Shares are owned as follows:

Shareholder	Fresco Ventures S.à r.l.		Spreeuw Holdings B.V.	
	New Shares (number)	SP (€)	New Shares (number)	SP (€)
New Class A Shares .....	600	1,291,065.02	400	860,710.01
New Class B Shares .....	600	1,291,065.02	400	860,710.01
New Class C Shares .....	600	1,291,065.02	400	860,710.01
New Class D Shares .....	600	1,291,065.02	400	860,710.01
New Class E Shares .....	600	1,291,065.02	400	860,710.01
New Class F Shares .....	600	1,291,065.02	400	860,710.01
New Class G Shares .....	600	1,291,065.02	400	860,710.01
New Class H Shares .....	600	1,291,065.02	400	860,710.01
New Class I Shares .....	600	1,291,065.02	400	860,710.01
New Class J Shares .....	600	1,291,065.07	400	860,710.07
TOTAL: .....	6,000	12,910,650.25	4,000	8,607,100.16

## 2. Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholders unanimously RESOLVE to AMEND article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

### “ Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 135,000.- (one hundred and thirty-five thousand euros) divided into 135,000 (one hundred and thirty-five thousand) shares, each with a nominal value of EUR 1.- (one euro), all fully subscribed and entirely paid-up, divided into 10 (ten) classes of shares:

- 13,500 (thirteen thousand five hundred) class A shares (the “Class A Shares”);
- 13,500 (thirteen thousand five hundred) class B shares (the “Class B Shares”);
- 13,500 (thirteen thousand five hundred) class C shares (the “Class C Shares”);
- 13,500 (thirteen thousand five hundred) class D shares (the “Class D Shares”);
- 13,500 (thirteen thousand five hundred) class E shares (the “Class E Shares”);
- 13,500 (thirteen thousand five hundred) class F shares (the “Class F Shares”);
- 13,500 (thirteen thousand five hundred) class G shares (the “Class G Shares”);
- 13,500 (thirteen thousand five hundred) class H shares (the “Class H Shares”);
- 13,500 (thirteen thousand five hundred) class I shares (the “Class I Shares”); and
- 13,500 (thirteen thousand five hundred) class J shares (the “Class J Shares”).”

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING WAS CLOSED.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux juillet,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Fresco International S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, au capital social de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.195.224 et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 6 mars 2015 et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés

en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Blanche Moutrier, le 24 mars 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 mai 2015, numéro 1243, page 59644 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Arnaud Schneider, employé, ayant son adresse professionnelle au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, , lequel a désigné Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de de notaire, demeurant professionnellement à Pétange comme secrétaire. L'assemblée a désigné Madame Leatitia ZUANEL, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, comme scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital de la Société est fixé à 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune.

II. Les associés de la Société, détenant ensemble l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à la présente assemblée. Le représentant des associés représentés et le nombre de parts sociales détenues sont indiqués sur la liste de présente, laquelle, après avoir été vérifié par le représentant des associés représentés et par les membres du bureau de l'assemblée, sera signée par les ceux-ci.

La liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les parties et le notaire soussigné, attachées au présent procès-verbal pour être formalisées avec celui-ci.

III. Il apparaît de la liste de présence que toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée et les associés déclarent (i) se considérer eux-mêmes comme dûment convoqués, (ii) avoir eu connaissance préalablement de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter par apport en numéraire le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 10,000 EUR (dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros) à un montant de 135.000 EUR (cent trente-cinq mille euros) par la création et l'émission de 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune réparties en classes de parts sociales suivantes (les «Nouvelles Parts Sociales»):

- a) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe A (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A»);
- b) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe B (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»);
- c) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe C (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe C»);
- d) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe D (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe D»);
- e) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe E (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe E»);
- f) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe F (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe F»);
- g) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe G (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe G»);
- h) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe H (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe H»);
- i) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe I (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe I»); et
- j) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe J (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe J»);

moyennant une prime d'émission d'un montant global de 21.517.750,41 EUR (vingt et un millions cinq cent dix-sept mille sept cent cinquante euros et quarante et un cents) (la «Prime d'Emission»). De la Prime d'Emission, un montant de 1.000 EUR (mille euros) sera alloué à la réserve légale de la Société. Le solde de la Prime d'Emission sera alloué à la Réserve Prime d'Emission (telle que défini dans les Statuts) et ne sera pas alloué ou réservé aux Nouvelles Parts Sociales en relation de laquelle elle a été payée. En conséquence, si une distribution est décidée par la suite, la Prime d'Emission sera allouée entre les associés et les classes de parts sociales au prorata de leurs droits financiers respectifs, tels que définis dans les Statuts;

2. Décision de modifier l'article 5 des Statuts suite à l'augmentation de capital social; et

3. Divers.

Une fois ce qui précède approuvé, l'assemblée générale extraordinaire des associés a pris les résolutions suivantes:

#### *1. Première résolution*

Les associés DECIDENT à l'unanimité d'AUGMENTER le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 10,000 EUR (dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros) à un montant de 135.000 EUR (cent trente-cinq mille euros) par la création et l'émission de 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune réparties en classes de parts sociales suivantes (les «Nouvelles Parts Sociales»):

- a) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe A (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A»);
- b) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe B (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»);
- c) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe C (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe C»);
- d) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe D (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe D»);
- e) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe E (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe E»);
- f) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe F (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe F»);

- g) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe G (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe G»);
- h) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe H (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe H»);
- i) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe I (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe I»); et
- j) 1.000 (mille euros) nouvelles parts sociales de Classe J (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe J»);

moyennant une prime d'émission d'un montant global de 21.517.750,41 EUR (vingt et un millions cinq cent dix-sept mille sept cent cinquante euros et quarante et un cents) (la «Prime d'Emission»). De la Prime d'Emission, un montant de 1.000 EUR (mille euros) sera alloué à la réserve légale de la Société. Le solde de la Prime d'Emission sera alloué à la Réserve Prime d'Emission (telle que défini dans les Statuts) et ne sera pas alloué ou réservé aux Nouvelles Parts Sociales en relation de laquelle elle a été payée. En conséquence, si une distribution est décidée par la suite, la Prime d'Emission sera allouée entre les associés de la Société et les classes de parts sociales au prorata de leurs droits financiers respectifs (tels que définis dans les Statuts).

#### *Souscription - Libération*

Les associés DECIDENT à l'unanimité de SOUSCRIRE entièrement les Nouvelles Parts Sociales et, avec la Prime d'Emission, de les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que le montant de 21.527.750,41 EUR (vingt et un millions cinq cent vingt-sept mille sept cent cinquante euros et quarante et un cents) est dès à présent à la disposition de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées par apport en numéraire pour un montant global de 21.527.750,41 EUR (vingt et un millions cinq cent vingt-sept mille sept cent cinquante euros et quarante et un cents) en ce compris le paiement de la Prime d'Emission. Preuve de ce qui précède a été donnée au moyen d'un certificat bancaire.

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société ci-avant documenté, les Nouvelles Parts Sociales sont détenues comme suit:

Associé	Fresco Ventures S.à r.l.		Spreeuw Holdings B.V.	
	Nouvelles Parts Sociales (nombre)	Prime d'Emission (€)	Nouvelles Parts Sociales (nombre)	Prime d'Emission (€)
Parts Sociales de Classe A	600	1.291.065,02	400	860.710,01
Parts Sociales de Classe B	600	1.291.065,02	400	860.710,01
Parts Sociales de Classe C	600	1.291.065,02	400	860.710,01
Parts Sociales de Classe D	600	1.291.065,02	400	860.710,01
Parts Sociales de Classe E	600	1.291.065,02	400	860.710,01
Parts Sociales de Classe F	600	1.291.065,02	400	860.710,01
Parts Sociales de Classe G	600	1.291.065,02	400	860.710,01
Parts Sociales de Classe H	600	1.291.065,02	400	860.710,01
Parts Sociales de Classe I	600	1.291.065,02	400	860.710,01
Parts Sociales de Classe J	600	1.291.065,07	400	860.710,07
TOTAL:	6.000	12.910.650,25	4.000	8.607.100,16

#### *2. Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés DECIDENT à l'unanimité de MODIFIER l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

##### **« Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à 135.000 EUR (cent trente-cinq mille euros), représenté par 135.000 (cent trente-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, réparties en 10 (dix) classes de parts sociales:

- a) 13.500 (treize mille cinq cent) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- b) 13.500 (treize mille cinq cent) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- c) 13.500 (treize mille cinq cent) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- d) 13.500 (treize mille cinq cent) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- e) 13.500 (treize mille cinq cent) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- f) 13.500 (treize mille cinq cent) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- g) 13.500 (treize mille cinq cent) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- h) 13.500 (treize mille cinq cent) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- i) 13.500 (treize mille cinq cent) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- j) 13.500 (treize mille cinq cent) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

L'AGENDA ÉTANT ÉPUISÉ, L'ASSEMBLÉE EST CLÔTURÉ.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate, à la requête des parties comparantes, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, toutes connues au notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schneider, Conde, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015120144/269.

(150129480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

---

**Leni, Société Anonyme.**

Siège social: L-6955 Rodenbourg, 28, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 130.570.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119408/9.

(150127779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

---

**Nexum Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.162.

---

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119512/9.

(150127873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

---

**Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.435.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119267/10.

(150128396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

---

**PREMF Debt Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.887.

---

Les comptes annuels pour la période du 12 février 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119563/11.

(150128242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

---